



Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Procès-verbal

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 26.01.2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente-et-un janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Seurin de Cadourne régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard ROI, maire.

Présents :

ROI Gérard, BIROT Stéphane, ANTRAS Didier, LARROQUE Frédéric, VERGEZ Béatrice, NÉGRIER Sandra, MUNCK Gina, PETIT Thierry, LASSERE Ludovic, MATHIEU Alban, LABOY Sandra, PERRAULT Virginie, FAUCHEY Cédric.

Absents : CHEVRIER Christine, POLAËRT Léa

Présence de Corinne BENARD, comptable, Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Frédéric LARROQUE pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour demande de subvention auprès du Département pour le RPA
- Délibération pour demande de subvention auprès du PNR pour le RPA
- Délibération pour demande de subvention auprès du Département pour refaire les routes du Mont et de Lestage
- Délibération pour tarif de la Maison des Jeunes
- Petits Déjeuners offerts à l'école
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire.
Accord à l'unanimité.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 09 janvier 2023 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR FUTURE RPA

Délibération n° 005-2023-DEL

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées (RPA).

Cette RPA sera constituée de 8 logements comprenant :

- 4 de type T1 d'environ 40 m²
- 4 de type T1 bis d'environ 46m²

Le besoin de ce type de structure sur la commune s'accroît au fil des années.

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Le coût des travaux est estimé par l'architecte à 695 361,70 € HT, ce qui laisse espérer un montant de subvention au titre de l'habitat inclusif de 144 000 € qui comprend une aide de 15 000 € par logement augmentée du coefficient de 1,20.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de déposer une demande de subvention au titre de l'habitat inclusif auprès du Département

CONSIDERE que l'on peut prétendre un montant de subvention de 144 000 € qui correspond à 15 000 € par logement augmenté du coefficient de 1,2.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PNR POUR LE PROJET RPA

Délibération n° 006-2023-DEL

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du PNR pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées (RPA).

Cette RPA sera constituée de 8 logements comprenant :

- 4 de type T1 d'environ 40 m²
- 4 de type T1 bis d'environ 46m²

Le besoin de ce type de structure sur la commune s'accroît au fil des années.

Le coût des travaux est estimé par l'architecte à 695 361,70 € HT, le dossier va être envoyé à Monsieur le Président pour solliciter une aide financière.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de déposer une demande de subvention au titre de l'habitat inclusif auprès du PNR en direction du Conseil Régional.

CONSIDERE que l'on peut prétendre à une aide financière pour le projet d'une RPA.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR ROUTE DE LESTAGE

Délibération n° 007-2023-DEL

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du projet de ravalement et reprofilage de la rue de Lestage afin de permettre une circulation plus fluide des véhicules et des gros engins agricoles.

Monsieur le Maire envisage de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Voirie et Sécurité » d'un montant plafonné à 25 000 € au taux de 35% augmenté du coefficient de 1,2.

Les travaux de la route de Lestage s'élèvent à 32 728,75 € HT soit 10 500 € de subvention.

Après ces explications, il demande au Conseil Municipal son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet de ravalement et reprofilage de la rue de Lestage afin de permettre une circulation plus fluide des véhicules et des gros engins agricoles.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer deux demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Voirie et Sécurité » travaux plafonnés à 25 000 € au taux de 35% augmenté du coefficient de 1,2, soit pour la route de Lestage une aide de 10 500 €.

MANDATE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération. Et confère en tant que de besoin toutes les dispositions utiles pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR ROUTE DU MONT

Délibération n° 008-2023-DEL

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du projet de ravalement et reprofilage de la rue du Mont afin de permettre une circulation plus fluide des véhicules sur cette petite route.

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Monsieur le Maire envisage de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Voirie et Sécurité » d'un montant plafonné à 25 000 € au taux de 35% augmenté du coefficient de 1,2.

Les travaux de la route du Mont s'élevaient à 22 245 € HT soit 9 342,90 € de subvention.

Après ces explications, il demande au Conseil Municipal son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet de raboutage et reprofilage de la rue du Mont afin de permettre une circulation plus fluide des véhicules sur cette petite route.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer deux demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de « Voirie et Sécurité » travaux plafonné à 25 000 € au taux de 35% augmenté du coefficient de 1,2, soit pour la route du Mont une aide de 9 342,90 €.

MANDATE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération. Et confère en tant que de besoin toutes les dispositions utiles pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Plusieurs devis ont été demandés :

- Révision de la carte communale : 60 120 €. Il est préférable d'attendre 2024.
- Travaux toiture logement locataires M. MANCICIDOR/Mme DUFAU : 14 832 € pour l'habitation et 17 256 € pour la partie garage, soit un total de 32 088 € TTC. A ces montants, il faudra prévoir un budget pour le remplacement des voliges...
- Défibrillateur : Il faudra prévoir un budget entre 1 000 et 1 400 € et 250 € d'entretien annuel.
- Photocopieur Mairie : Son remplacement devrait coûter environ 3 000 €.
- Caméra itinérante : Monsieur le Maire reçoit une représentante jeudi 2 février vers 10 h.

TARIF DE LA MAISON DES JEUNES POUR 2023

Délibération n° 009-2023-DEL

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal s'il souhaite augmenter la cotisation du ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) des adolescents pour l'année 2023.

En effet, cette participation permet aux adolescents, dès 11 ans et jusqu'à 17 ans de pratiquer différentes activités durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.

Monsieur le Maire indique que le montant actuel unique est de 35 €, il n'est pas dégressif lorsque qu'il y a plusieurs enfants de la même famille.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas augmenter le tarif unique de 35 € par an et par enfant concernant la cotisation annuelle pour 2023 de l'ALSH.

- Monsieur le Maire précise que M. Sylvain NÉGRIER, parent d'un adolescent, a versé un supplément de 15 € pour l'année 2022 au regard de la quantité et la qualité des sorties proposées. Merci. Ce surplus a permis à Sandrine d'organiser un petit goûter pour les jeunes.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

Délibération n° 010-2023-DEL

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La convention annexée à la présente délibération, formalise l'organisation du dispositif "Petits déjeuners" dans les classes de l'école "Le Soc" de Saint-Seurin de Cadourne :

- Classe de PS MS GS : 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 18 semaines
 - Classe de CP CE1 CE2 : 15 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 18 semaines
 - Classe de CM1 CM2 : 20 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 18 semaines
- Soit un total de prévisionnel de 882 petits déjeuners.

Le MENJS (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait de 1,30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Pour la commune de Saint-Seurin de Cadourne, cette subvention prévisionnelle s'élève à 1 146,60 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération "petits déjeuners" dans l'école publique "Le Soc" ainsi que les termes de la convention "Petits Déjeuners" annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui pourra être prolongée par avenant et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

NOUVEAU TARIF POUR ASSOCIATION « UN SOURIRE, UN ESPOIR POUR TOUS »

Délibération n° 011-2023-DEL

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que suite à l'augmentation des fluides prévus pour l'année 2023, il propose d'augmenter le tarif de la location pour l'association "Un sourire, un espoir pour tous" qui organise tous les mercredis soir des lotos dans le foyer socio-culturel de la commune.

Le tarif actuel est de 200 € par soirée.

Monsieur le Maire propose le montant de 250 € par location et demande l'avis de son conseil.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE, à compter du 1er février 2023, l'augmentation de 50 € par location du foyer socio-culturel soit le tarif de 250 € pour l'association "Un sourire, un espoir pour tous".

TARIF POUR CONCOURS DE BELOTE

Délibération n° 012-2023-DEL

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que l'association "Un sourire, un espoir pour tous" souhaite se lancer dans les concours de belote.

Afin de leur permettre de créer leur clientèle, Monsieur le Maire propose de leur appliquer un tarif réduit pour les soirées de belote.

Le tarif pour les associations communales est de 50 €, il propose une fourchette qui serait entre 50 et 100 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE, à compter du 1er février 2023, le tarif spécial belote pour l'association "Un sourire, un espoir pour tous" est arrêté à la somme de 100 € par soirée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

NOUVELLE DEMANDE DE DETR POUR PROJET RPA

Délibération n° 013-2023-DEL

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Monsieur le Maire souhaite modifier la demande de DETR pour 2023 auprès de la Sous-préfecture pour la construction d'une salle des associations dans le but de compléter notre projet d'édification d'une RPA.

Ce bâtiment d'environ 100 m² consisterait à recevoir les résidents et leurs familles pour partager un repas ou seulement un temps de convivialité autour d'une boisson. Des rendez-vous avec les adolescents de la commune ou de l'école pourraient ainsi se faire dans des ateliers d'échanges.

Le coût des travaux a été réactualisé suite à la hausse des coûts des matériaux. L'architecte nous présente le nouveau plan de financement de 127 500 €, ce qui laisse espérer un montant de subvention de l'ordre de 44 625 € soit 35% au titre des bâtiments et édifices communaux affectés à un service public

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de redéposer une demande de subvention de DETR 2023 auprès de la Sous-préfecture au titre des bâtiments et édifices communaux affectés à un service public

CONSIDERE que le montant de la subvention pourrait atteindre 35% du coût des travaux estimés à 127 500 € HT soit 44 625 €.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET FNADT POUR PROJET RPA

Délibération n° 014-2023-DEL

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Monsieur le Maire souhaite redéposer une demande de DSIL et FNADT pour 2023 auprès de la Sous-préfecture pour le projet d'édification d'une RPA.

Cette résidence sera constituée de 8 logements comprenant :

- 4 de type T1 d'environ 40 m²
- 4 de type T1 bis d'environ 46m²

Le besoin de ce type de structure sur la commune s'accroît au fil des années.

Le coût des travaux a été révisé suite à l'augmentation des coûts des matériaux par l'architecte à 695 600 € HT, ce qui laisse espérer un montant de subvention de 20% pour la DSIL soit 139 120 et 15% pour le FNADT soit 104 340 €.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de redéposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 avec un taux de 20% et pour le FNADT de 15% avec un montant des travaux estimé à 695 600 € HT.

CONSIDERE que le montant des subventions pourrait atteindre pour la DSIL 139 120 € et pour le FNADT 104 340 €.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU ANCT POUR PROJET RPA

Délibération n° 015-2023-DEL

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du ANCT pour le projet d'édification d'une RPA.

Cette résidence sera constituée de 8 logements comprenant :

- 4 de type T1 d'environ 40 m²
- 4 de type T1 bis d'environ 46m²

Le besoin de ce type de structure sur la commune s'accroît au fil des années.

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Le coût des travaux est estimé par l'architecte à 695 600 € HT et 67 000 € HT de frais d'architecte, nous ne connaissons pas les taux auquel nous pouvons prétendre actuellement.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de déposer une demande de subvention au titre du ANCT auprès de la sous-préfecture pour un montant de travaux estimé à 695 600 € HT et 67 000 € HT de frais d'architecte, sachant que les taux de subventions applicables ne sont pas encore connus.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR MAISON DES ASSOCIATIONS

Délibération n° 016-2023-DEL

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département pour la construction d'une salle des associations dans le but de compléter notre projet d'édification d'une RPA.

Ce bâtiment d'environ 100 m² consisterait à recevoir les résidents et leurs familles pour partager un repas ou seulement un temps de convivialité autour d'une boisson. Des rendez-vous avec les adolescents de la commune ou de l'école pourraient ainsi se faire dans des ateliers d'échanges.

Le coût des travaux est estimé par l'architecte à 127 500 € HT, ce qui laisse espérer un montant de subvention de l'ordre de 35 000 € soit 35% plafonné 100 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de déposer une demande de subvention auprès du Département pour la construction d'une maison des associations.

CONSIDERE que le montant de la subvention est de 35% plafonné à 100 000 € soit 35 000 € pour des travaux estimés à 127 500 € HT.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CARSAT POUR PROJET RPA

Délibération n° 017-2023-DEL

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès de la CARSAT pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées (RPA).

Cette RPA sera constituée de 8 logements comprenant :

- 4 de type T1 d'environ 40 m²
- 4 de type T1 bis d'environ 46m²

Le besoin de ce type de structure sur la commune s'accroît au fil des années.

Le coût des travaux est estimé par l'architecte à 695 600 € HT, la CARSAT propose de prendre en charge 50% des travaux par un emprunt à taux 0% ce qui permettrait à la commune de bénéficier d'une réduction importante des remboursements d'annuités.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE de déposer une demande de soutien financier auprès de la CARSAT pour la réalisation d'une RPA de 8 logements.

CONSIDERE que l'on peut prétendre à une aide financière de 50% du montant des travaux pris en charge par un emprunt à taux 0% ce qui permettrait d'économiser une part non négligeable des remboursements d'annuités.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

- Proposition de fermeture de la mairie un jour par semaine : Monsieur le Maire propose de fermer le secrétariat de la mairie un jour par semaine au vu de la charge du travail. Il est parfois difficile de se concentrer sur les dossiers lorsqu'il y a du monde à l'accueil ou que l'une de secrétaire répond au téléphone. Il est demandé l'avis des secrétaires. Mmes BENARD et CHEVALIER remercient Monsieur le Maire pour cette proposition mais préfèrent ne rien changer afin de pouvoir répondre aux demandes des administrés dans les meilleures conditions. Cette proposition reste ouverte...

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

- Repas des élus et du personnel : Il aura lieu le samedi 18 février à 20 h au foyer socio-culturel.

- Cantine : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric LARROQUE.

M. LARROQUE demande à ce que ce sujet reste confidentiel.

Une rencontre a eu lieu avec le maire de Vertheuil et son adjoint. Cette commune confectionne les repas sur place avec l'aide de son personnel.

Une étude est en cours afin de savoir s'il serait possible que la cantine scolaire de Vertheuil nous prépare les repas à partir de la rentrée 2023.

Si cette solution est retenue par les deux parties, il faudra prévoir d'équiper notre cuisine d'une chambre froide, d'un congélateur et d'un conteneur.

Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,
Frédéric LARROQUE

Le Maire,
Gérard ROI